

N° - 02401

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DES FINANCES
ET DUBUDGET**

N°

MEFP/DGB/CER

Dakar, le

07 DEC. 2022

**Projet d'arrêté portant classification par source de financement
des dépenses budgétaires**

NOTE DE PRESENTATION

Le décret n°2022-1576 du 1er septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat (NBE) qui abroge et remplace le décret n°2012-673 du 04 juillet 2012 prévoit en son article 17, la possibilité de définir une classification par source de financement afin de faciliter le suivi des moyens de financement des dépenses budgétaires selon leur origine (ressources ordinaires de l'Etat, dons et prêts intérieurs ou extérieurs).

Cette codification est d'autant plus nécessaire que certains partenaires commencent à s'aligner sur les procédures nationales. Elle permettra ainsi aux comptables de lier les ressources des partenaires aux dépenses qu'elles financent.

Elle permettra aussi de distinguer les dépenses financées sur les recettes hors hydrocarbures de celles qui sont financées sur les recettes d'hydrocarbures, conformément aux dispositions de la loi n° 2022-09 du 22 avril 2022 relative à la répartition et l'encadrement de la gestion des recettes issues de l'exploitation des hydrocarbures.

Le présent projet d'arrêté est ainsi élaboré, en application de l'article 17 du décret portant NBE, aux fins de fixer la classification par source de financement de la dépense budgétaire.

Telle est l'économie du présent projet d'arrêté.



Le Directeur général du Budget

Maguette NIANG

07 DEC. 2022 *037030

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTRE DES FINANCES
ET DUBUDGET**

**Arrêté n°..... portant classification par source de financement des
dépenses budgétaires**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,

VU la Constitution ;

VU la loi organique n° 2020-07 du 26 février 2020 abrogeant et remplaçant la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2016-34 du 23 décembre 2016 ;

VU la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de transparence dans la gestion des Finances publiques ;

VU le décret n° 2020-978 du 23 avril 2020 portant Règlement général sur la Comptabilité publique ;

VU le décret n° 2020-1019 du 06 mai 2020 portant Plan comptable de l'Etat ;

VU le décret n° 2022-1576 du 01 septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de

VU le décret n° 2022-1774 du 17 septembre 2022 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2022-1775 du 17 septembre 2022 portant nomination des ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2022-1777 du 17 septembre 2022 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

VU le décret n° 2022-1788 du 26 septembre 2022 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget.

Sur la note du Directeur général du Budget,

ARRETE :

Article premier. - Le présent arrêté est pris en application du premier tiret de l'article 17 décret n° 2022-1576 du 01 septembre 2022 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat.

Il a pour objet de fixer la classification par source de financement de la dépense budgétaire aux fins de permettre le suivi des moyens de financement des dépenses budgétaires selon leur origine.

Article 2.- La classification par source de financement précise la provenance des ressources et le type de financement utilisé pour régler la dépense budgétaire de l'Etat. Elle est codifiée sur cinq (5) chiffres en deux niveaux :

- le premier niveau sur un (1) caractère désigne le type de financement utilisé ;
- le deuxième niveau sur quatre (4) caractères désigne l'unité institutionnelle source de financement.

Article 3.- Le type de financement est codifié ainsi qu'il suit :

- Ressources hors hydrocarbures : 1
- Ressources d'hydrocarbures : 2
- Dons intérieurs : 3
- Dons extérieurs : 4
- Prêts intérieurs : 5
- Prêts extérieurs : 6

La codification des dons et prêts couvre les financements des bailleurs de fonds qui ont une destination spécifique, notamment vers les projets et programmes d'investissement.

Les dons et prêts qui n'ont pas une destination spécifique sont classés comme ressources hors hydrocarbures.

Article 4.- L'unité institutionnelle source de financement est codifiée comme suit :

- le premier chiffre indique la catégorie de l'institution ;
- les trois derniers chiffres identifient l'institution, source de financement.

La codification détaillée des unités institutionnelles, sources de financement, est présentée dans le tableau en annexe, qui fait partie intégrante du présent arrêté.

Une instruction du Directeur en charge du budget pourvoira à la codification ultérieure de bailleurs non pris en compte dans le tableau de l'annexe du présent arrêté.

Article 5.- Le Directeur général du Budget et le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Le Ministre des Finances et du Budget



Annexe : Codification des unités institutionnelles sources de financement des dépenses budgétaires

Code catégorie de source de financement	Libellé catégorie source de financement	Code unité source de financement	Libellé unité source de financement
1	Secteur publique		
		1001	Etat
		1002	Collectivités territoriales
		1003	Organismes de sécurité sociale
		1004	Entreprises publiques financières
		1005	Entreprises publiques non financières
		1006	Autres organismes publics
2	Secteur privé résident		
		2005	Entreprises privées financières
		2006	Entreprises privées non financières
		2006	Ménages
		2999	Autres unités du secteur privé local nca
3	Coopération bilatérale		
		3001	Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement
		3002	Belgique
		3003	Brésil
		3004	Canada
		3005	Eximbank/Chine
		3006	Banque de développement de Chine/ Chine
		3007	Eximbank/Corée du Sud
		3008	AECID/Espagne
		3009	ICO/Espagne
		3010	Fonds koweïtien pour le Développement économique arabe (FKDEA)
		3011	Pays Bas
		3012	Agence française de Développement
		3013	Trésor Français
		3014	BPI/France
		3015	Fonds saoudien pour le Développement (FSD)
		3016	GIZ/RFA
		3017	KFW/RFA
		3018	Eximbank/Inde
		3019	AICS/Italie
		3020	CDP/Italie
		3021	JICA/Japon
		3022	Luxembourg
		3023	Eximbank/Turquie
		3024	USAID
		3025	Eximbank/République Tchèque
		3026	BPI/Portugal
		3999	Autres bailleurs bilatéraux

Code catégorie de source de financement	Libellé catégorie source de financement	Code unité source de financement	Libellé unité source de financement
4	Coopération multilatérale		
		4001	Banque mondiale
		4002	BADEA
		4003	BEI
		4004	BID
		4005	BOAD
		4006	BIDC
		4007	BAD/FAD
		4008	Commission européenne
		4009	FEM
		4010	Fonds GAVI
		4011	FIDA
		4012	Fonds mondial
		4013	Fonds nordique de Développement
		4014	FNUAP
		4015	OMS
		4016	ONUDI
		4017	ONU SIDA
		4018	Fonds de l'OPEP
		4019	PAM
		4020	Partenariat mondial pour l'éducation
		4021	PNUD
		4022	UEMOA
		4023	UNICEF
		4999	Autres bailleurs multilatéraux
5	Secteur privé non-résident		
		5001	Marchés financiers régional
		5002	Marché financier international
		5003	BNP PARIBAS
		5004	Hong Kong & Shanghai Banking Corporation/ Chine
		5005	Industrial and Commercial Bank of China (ICBC)/Chine
		5006	NATIXIS/France
		5009	Standard Chartered Bank/ Royaume Uni
		5010	Société générale France
		5011	CACIB/ France
		5012	MUFG Bank limited/Japon
		5013	Banco Santander/Espagne
		5014	Leumi le-Israel/Israël
		5015	Hapoalim BM/Israël
		5016	Mizrahi Tefahot/ Israël
		5017	KBC BANK SA/ République Tchèque
		5099	Autres institutions financières
6	Institutions sans but lucratif locales		
		6001	Fondations d'utilité publiques
		6002	Organisations non gouvernementales (ONG)
		6099	Autres Institutions sans buts lucratifs locales
7	Institutions sans but lucratif internationales		
		7001	Fondations d'utilité publiques internationales
		7002	Organisations non gouvernementales internationales (ONG)
		7099	Autres Institutions sans buts lucratifs internationales